



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 579-2

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 5 septembre 2018, le *Règlement numéro 579-2, intitulé « règlement modifiant le règlement de construction numéro 579 afin de permettre l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'usage école maternelle, enseignement primaire et secondaire »*.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 2 octobre 2018

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE